

Niveau :	BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE					Année 2023-2024
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					BUT3 180 ECTS
Mention :	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DE ORGANISATIONS GACO MRPE APP Management Responsable de Projet et de l'Entrepreneuriat par APPRENTISSAGE					
Volume horaire étudiant :	16,5h	244,5h	121,5h	h	72,5h	382,5h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p><u>Cheffe de département</u></p> <p>Sylvie SIRE Maître de conférences ☎ 03.80.39.64.31 gaco-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p><u>Responsables pédagogiques</u></p> <p>Carine CATELIN carine.catelin@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p>Marion ROIG Marion.roig@u-bourgogne.fr</p>	<p><u>Responsable du service scolarité</u></p> <p>Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p><u>Suivi scolarité</u></p> <p>☎ 03.80.39.65.19 scol-gaco@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p> <p><u>Secrétariat Pédagogique</u></p> <p>Yamina ALI ☎ 03.80.39.64.66 gaco-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON département GACO Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

Objectifs

■ Le Bachelor Universitaire de Technologie Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) permet de former de futurs cadres intermédiaires en vue d'occuper des postes de gestionnaires polyvalents, d'assistants managers rattachés à la direction générale d'une PME-PMI ou à une direction fonctionnelle d'une organisation de grande taille (entreprises, administrations...).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les compétences développées durant la formation permettront aux diplômés d'accéder aux nombreux métiers de la gestion commerciale et administrative dans les domaines du commerce, de l'administration, des activités financières ou dans les secteurs culturel ou sportif. La formation offre aux titulaires du B.U.T. GACO de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le B.U.T. GACO est décliné avec trois blocs de compétences communs la première année, auxquels s'ajoutent des blocs de compétences propres à chaque parcours en année 2 et année 3.

Ainsi, quel que soit le parcours choisi, le titulaire du B.U.T. GACO sera formé :

- À la gestion d'un projet dans une organisation. Il sera capable de lire les éléments d'un cahier des charges, d'un budget, de respecter un cadrage, de générer des idées au travers d'ateliers de créativité et d'être force de proposition.

- Au pilotage interne de l'organisation. Il sera capable d'analyser l'environnement de l'organisation, de diagnostiquer les enjeux économiques, juridiques et environnementaux de l'organisation et d'évaluer la situation financière.

- À la conception d'une démarche marketing. Il sera capable d'analyser l'influence de l'environnement sur le fonctionnement du marché, d'identifier les acteurs du marché, d'élaborer le mix produit - prix - distribution - communication, de mettre en œuvre de façon adaptée et responsable les opérations de vente, de logistique et de transport pour déployer les activités de l'organisation sur le marché national et les marchés internationaux.

L'étudiant ayant choisi le parcours MRPE sera également formé :

- Au recueil et à l'analyse des données RSE. Il connaîtra l'histoire des idées RSE et la place de l'éthique dans les organisations (management responsable). Il sera capable de comprendre l'architecture juridique et normative RSE (droit de l'environnement, normes ISO), de comprendre et d'exposer un bilan RSE, d'analyser les attentes sociétales et le potentiel d'un marché, de rechercher et synthétiser l'ensemble des informations pertinentes à la mise en œuvre d'une politique RSE et d'appréhender les outils de l'évaluation environnementale (bilan carbone, etc...).

- A la recherche d'informations sur un territoire dans une perspective d'entrepreneuriat responsable. Il sera capable d'étudier un écosystème socio-économique territorial dans la perspective d'entreprendre, d'évaluer les divers modèles d'activité, de lire un plan d'affaires, de recueillir, synthétiser et exposer des informations sur les labels, les financements, les appuis et les collaborations disponibles pour la création et reprise d'activités, d'identifier les divers types de management dans l'organisation, d'accompagner administrativement et commercialement l'ensemble de la création d'une entreprise.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A l'issue de la troisième année de BUT, l'étudiant sera capable de :

- Participer à la réalisation d'un projet
- S'insérer dans le pilotage de l'organisation
- Participer à la démarche marketing
- Accompagner une organisation dans sa démarche de responsabilité sociale et environnementale
- Entreprendre dans un contexte de reprise ou de création d'organisation

Modalités d'accès à l'année de formation :

Règles de progression (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 - 4.5) :

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE ;
- la poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2.

Pour les spécialités disposant de places dans leur capacité d'accueil, l'admission en BUT 3ème année par alternance est subordonnée à un dépôt de candidature sur e-candidat (calendrier des sessions publié sur le site web de l'IUT) et à la signature d'un contrat en alternance.

Pour tout renseignement concernant les contrats d'alternance et les entreprises, les candidats peuvent prendre contact avec l'organisme de formation gérant les contrats en suivant ce lien (site web de l'IUT /Scolarité/candidater à l'IUT/point sur l'alternance) : [Tableau des organismes de formation par alternance.](#)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Passerelles et paliers d'orientation (Arrêté du 15 avril 2022 - Annexe 1 – 3.3) :

Dans chaque spécialité, des passerelles entrantes sont prévues sur les semestres 3 et 5. Les IUT affichent le nombre de places disponibles pour ces entrées latérales et réunissent sous la présidence du directeur, une commission d'admission chargée d'étudier les demandes et de préciser le contrat pédagogique de l'entrant.

En cas de reprise d'études éligible à un dispositif de financement (exemple FONGECIF) s'adresser au préalable au service de formation continue et d'alternance (SEFCA) Tél 03 80 39 51 80 Mél alternance-iut@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général:

Arrêté du 15 avril 2022 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ.

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

BUT 3 GACO MRPE ALTERNANCE

SEMESTRE 5

COMPETENCES	Libellé	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type évaluation	Coeff	ECTS
C5.1	Gérer un projet	12	154,5	73,5	45	285	CC	100	3
C5.2	Participer au pilotage							100	5
C5.3	Concevoir la démarche marketing							100	4
C5.4	Accompagner une organisation dans sa démarche RSE							100	9
C5.5	Entreprendre							100	9

RESSOURCES	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C5.1	C5.2	C5.3	C5.4	C5.5
R5- 01 PPP		7,5	4,5		12	4	4	4	5	5
R5- 02 Anglais des affaires	1,5	3	10,5		15	10	10	10	5	5
R5- 03 LV2	1,5	3	10,5		15	6	6	6	5	5
R5- 04 Achats	1,5	6	9		16,5	20	40			
R5- 05 Logistique	1,5	7,5	4,5		13,5	20		40		
R5 - MRPE 06 Reporting et audit		15			15				12	8
R5- MRPE 07 - Management du changement		10,5			10,5				11	8
R5- MRPE 08 - Entrepreneuriat et intrapreneuriat responsable - niveau 2		15	4,5		19,5					11
R5- MRPE 09-Management responsable d'équipe		18	10,5		28,5				12	8
R5- MRPE 12-Adaptation locale		22,5			22,5				10	10
TOTAL RESSOURCES	6	108	54		168	60	60	60	60	60
SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C5.1	C5.2	C5.3	C5.4	C5.5
SAÉ 5- MRPE 01 Piloter un projet aux enjeux responsables et environnementaux		30	15	45	45	20	20	20	40	40
SAÉ 5 - 02 Conduire un projet de développement commercial dans un contexte international	6	12	4,5		22,5	20	20	20		
Portfolio		4,5			4,5					
Stage					0					
TOTAL SAE	6	46,5	19,5	45	72	40	40	40	40	40
TOTAL RESSOURCE SAÉ du S5	12	154,5	73,5	45	285	100	100	100	100	100

SEMESTRE 6

COMPETENCES	Libellé	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type évaluation	Coeff	ECTS
C6.1	Gérer un projet	4,5	90	48	27,5	170	CC	100	3
C6.2	Participer au pilotage							100	4
C6.3	Concevoir la démarche marketing							100	5
C6.4	Accompagner une organisation dans sa démarche RSE							100	9
C6.5	Entreprendre							100	9

RESSOURCES	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C6.1	C6.2	C6.3	C6.4	C6.5
R6- 01 Démarche qualité	1,5	9	1,5		12	15	10	15		
R6- 02 Anglais des affaires	1,5	3	9		13,5	10	10	10	10	10
R6- 03 Traitement des données	1,5	9	7,5		18	15	20	15		
R6- MRPE 04 Veille et pilotage dans une approche éco-responsable		19,5	4,5		24				10	10
R6- MRPE 05 Négociation et achat responsable		15	4,5		19,5				10	10
R6- MRPE 06 Adaptation locale			7,5		7,5				10	10
TOTAL RESSOURCES	4,5	55,5	34,5		94,5	40	40	40	40	40
SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Coefficients				
						C6.1	C6.2	C6.3	C6.4	C6.5
SAÉ 6- MRPE 01 Piloter et rendre compte d'un projet aux enjeux responsables et environnementaux		30	13,5	27,5	43,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Portfolio		4,5			4,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Stage					0	35	35	35	35	35
TOTAL SAE	0	34,5	13,5	27,5	48	60	60	60	60	60
TOTAL RESSOURCE SAÉ du S6	4,5	90	48	27,5	170	100	100	100	100	100

TOTAL NIVEAU 3	S5 + S6	CM	TD	TP	Projet	Total hors Projet	Coefficients	ECTS

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 15 avril 2022 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

 Point 4. Référentiel d'évaluation

4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

4.3 Conditions de validation

Le bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».